# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 4.1

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN

SITUEES RUE MARIE-LOUISE DUMAS,

APPARTENANT A CITE NOUVELLE

APPROBATION

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de l’opération de construction de 16 maisons en bande, rue Marie-Louise Dumas à Riorges, livrée le 1er juillet 2015, et à la suite de la réunion de division parcellaire du 27 novembre 2015, CITE NOUVELLE (ex TOIT FAMILIAL) a sollicité la ville de Riorges pour l’acquisition des parcelles suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Section** | **Numéro parcellaire** | **Superficie** | **Affectation** |
| AL | 805 | 897 m² | Voirie |
| AL | 809 | 146 m² | Espace vert |

Un accord amiable est intervenu avec CITE NOUVELLE sur une cession au prix de un euro (1€).

Une fois l’acquisition réalisée, la procédure de classement dans le domaine public pourra être demandée.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve cette acquisition amiable ;
2. autorise le maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative dans le cadre de l’acquisition ci-dessus ;
3. autorise la 1ere Adjointe, madame Martine SCHMÜCK, à signer ledit document pour le compte de la commune ;
4. approuve le classement dans le domaine public de la voie concernée.